



Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le lundi 22 juin à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 16 juin, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Carrière à Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Driss SAÏD, Elsa NOBLET, Éric COUVEZ, Farida REBOUH, Simon BRUNEAU, Jocelyn GENDEK, Aude MERRIEN-MAAS, Christian TALLIO, Sarah TENDRON, Étienne LECHAT, Léa MARIÉ, Jocelyn BUREAU, Véronique SACHOT, Fabien QUÉDÉ, Soizic ROYER, Alain CHAUVET, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Ghislaine CARREZ, Laurent FOUILLOUX, Vincent OTEKPO, Sandrine BUCHOU, Hélène CRENN, Fabienne LAMOUR, Élodie COUTURIER, Primaël PETIT, Baghdadi ZAMOUM, Solen PEDRON, Hugo COLLET, Vincent LE GARJAN, Bernard FLOC'H, Matthieu ANNÉREAU, Ludovic GUERET, Alexandra JACQUET, Philippe BUTTAZZONI, Franck CHIRON, Linda HERVÉ, Margot DUMAIS

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Marine DUMÉRIL pouvoir à Jocelyn GENDEK, Guy CHEVALIER pouvoir à Elsa NOBLET, Virginie GRENIER pouvoir à Driss SAÏD, Hava AVCI pouvoir à Hugo COLLET, Marie-Claire HENRIET pouvoir à Alexandra JACQUET, Jean GOUARD pouvoir à Franck CHIRON

QUORUM : 23

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Vincent LE GARJAN

DÉLIBÉRATION : 2026-119

OBJET : DÉNOMINATION DE VOIES DE DESSERTE DE LIEUX-DITS

DÉLIBÉRATION : 2026-119
 SERVICE : DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME

OBJET : DÉNOMINATION DE VOIES DE DESSERTE DE LIEUX-DITS

RAPPORTEUR : Jocelyn BUREAU

Dans le cadre de l'adressage, il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies et lieux-dits de la Commune, y compris les voies privées ouvertes à la circulation.

Or, à ce jour, quelques voies d'accès aux lieux-dits qui desservent des habitations sont restées sans dénomination.

Afin de faciliter le repérage pour les services de secours, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, il convient d'identifier clairement l'adresse de ces habitations et de procéder à leur numérotation.

En conservant majoritairement les noms historiques des hameaux, il est proposé les dénominations suivantes :

Lieu-dit	Localisation	Proposition
L'Aisnerie	Entre la rue de la Syonnaière et la parcelle EH 68 (chemin privé cadastré EH 74)	Allée de l'Aisnerie
La Bénetière	Entre le boulevard Marcel Paul et la Chézine	Allée de la Bénetière
La Mocquelière	Entre le chemin de la Botardièrre et la parcelle BK 275	Allée de la Mocquelière
La Rabotière	Entre la rue de la Rabotière et la parcelle CI 142	Allée du Pas Vermaud
La Tesserie	Entre la rue de la Crète et la parcelle DC 154	Allée de la Tesserie

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la dénomination des voies de desserte des lieux-dits, telles que figurant en annexe et telles qu'indiquées ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à l'urbanisme et aux grands projets urbains à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité selon les votes suivants :

40 voix POUR

5 voix CONTRE

Saint-Herblain le : 22/06/2026

Le secrétaire de séance

 Vincent LE GARJAN

Le Maire

 Bertrand AFFILÉ

ANNEXE





